

## COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2009

### 1°) Personnel Communal

M. Le Maire rend compte au conseil que suite au départ de Mme Véronique CROTTE, il a procédé à la nomination de Mme Karine HENRY au poste d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) en contrat à durée déterminée pour un an équivalent à 68 % d'un temps plein. Pour les missions d'entretien des locaux (écoles, médiathèque, salle de sport, toilettes publiques), il propose de porter le temps de travail de Mme ESNAULT à 34,10 h/sem et celui de Mme BALAN à 28 h/sem.

Il fait remarquer qu'au final, le temps plein qu'exerçait Véronique CROTTE se trouve réparti entre trois agents.

A l'unanimité, le conseil accepte ces propositions.

### 2°) animateur foyer des jeunes

M. Grégory BELLARD, qui avait été embauché comme animateur au foyer des jeunes, a donné sa démission le 15 août. M. Le Maire informe le conseil de son intention de nommer à ce poste Mlle Sandrine BESNIER, qui avait postulé à l'emploi d'ATSEM. Il évoque la possibilité de procéder à ce recrutement dans le cadre d'un CAE Passerelle, emploi aidé par l'Etat à hauteur de 80% du SMIC. A l'unanimité, le conseil accepte cette proposition.

### 3°) Amicale Laïque : demande de subvention exceptionnelle

M. le Maire informe le conseil de la demande de subvention exceptionnelle de l'association Amicale Laïque. Les comptes de cette association font ressortir un déficit de 3029.10€ pour l'exercice s'achevant au 30/09/2009.

Ce déficit est principalement lié à l'activité « judo », la commune de Gorrion ayant très fortement augmenté le coût horaire et les frais de déplacement du moniteur mis à disposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 2000€ à l'association Amicale Laïque, et assorti son vote d'une forte injonction à l'Association à trouver des ressources propres.

### 4°) Location du local du 22, Grande Rue

M le maire propose au conseil municipal de fixer à 165€ HT/mois le montant du loyer à payer par le cabinet d'infirmières pour le local du 22 grande rue, dont la rénovation s'achève.

Il précise que ce loyer correspond à 6% du montant des travaux d'aménagement effectués.

A l'unanimité, le Conseil accepte.

### 5°) Installations classées : avis sur l'implantation du GAEC de la Colline Normande

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet présenté par le GAEC de la Colline Normande de St Mars sur la Futaie en vue d'exploiter un élevage de 120 vaches laitières sur les sites de Beauvais, la Bigottière et la Boisnerie à St Mars.

Le vote du conseil municipal a donné les résultats suivants : 2 abstentions, 12 voix pour.

### 6°) Ligne de trésorerie

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de fourniture d'une ligne de trésorerie. Il rend compte de la consultation de trois banques :

BANQUE	DEXIA	CAISSE EPARGNE	CREDIT AGRICOLE	CREDIT MUTUEL
Index de base	EONIA	T4M	Euribor 3m	Euribor 3m
Marge	1,60 %	2 %	0,39 %	0,39 %
Soit à ce jour	1,96 %	2,765 %	1,677 %	1,25 %
Com. de non utilisation	Non	0,10 %	Non	Non
Frais de dossier	452 €	Non	Non	Non

Il propose de renouveler le contrat avec le Crédit Mutuel. Les principaux éléments en sont : montant maximum : 290 000 €, taux Euribor 3 mois + 0,39 %.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **7°) Tarif cantine**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le tarif des cantines scolaires est désormais fixé par la collectivité gestionnaire. Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de porter de 3,05 € à 3,10 € le prix du repas à la cantine scolaire.

### **8°) Acquisition d'un taille haie**

M. le Maire indique au conseil que le taille haie à moteur thermique de la commune est en panne. Le devis de réparation étant prohibitif, il propose d'acquérir un appareil neuf auprès des Ets LEFEUVRE. Le choix se porte sur le modèle HS81R de marque STIHL au prix de 500 €.TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce devis.

### **9°) Chemin de la Boulaie**

M le Maire indique au conseil qu'il convient de régulariser par un acte notarié la cession par M et Mme Quentin de l'emprise du chemin de la Boulaie, conformément aux engagements réciproques pris lors de la réfection de cette voie, à savoir : cession gratuite du terrain, d'une contenance totale de 21 a 61 ca, frais de bornage et d'acte à la charge de la commune et frais de clôture à la charge des cédants.

Le conseil autorise à l'unanimité M. Le maire et les adjoints à signer les actes.

### **10°) Questions diverses**

- **Ecole numérique rurale**

Lors de la précédente réunion, le conseil municipal avait accepté de doter l'école primaire d'un équipement informatique. Le devis de la société 4 IS d'un montant de 9 794 € TTC avait été retenu. La subvention attendue s'élevait à 80 % du montant H.T, soit 7835,20€.

M le maire indique que, cette opération ayant rencontré un vif succès auprès des communes rurales, la dotation affectée à la Mayenne s'est révélée insuffisante, et la subvention pourrait être limitée à 4 500 € par classe, ce qui représenterait un coût supplémentaire de 2 051,20 € pour la commune.

A l'unanimité, le conseil accepte le principe d'un coût supplémentaire.

- **Demande de surveillance en sortie d'école**

M. Le maire indique qu'il a été saisi de la demande de deux parents d'élèves de l'école primaire qui souhaitent voir un agent affecté à la surveillance des abords de l'école primaire à l'entrée et à la sortie des enfants. Le conseil réserve sa réponse, et renvoie la question en commission scolaire.

J.P. DUPUIS